

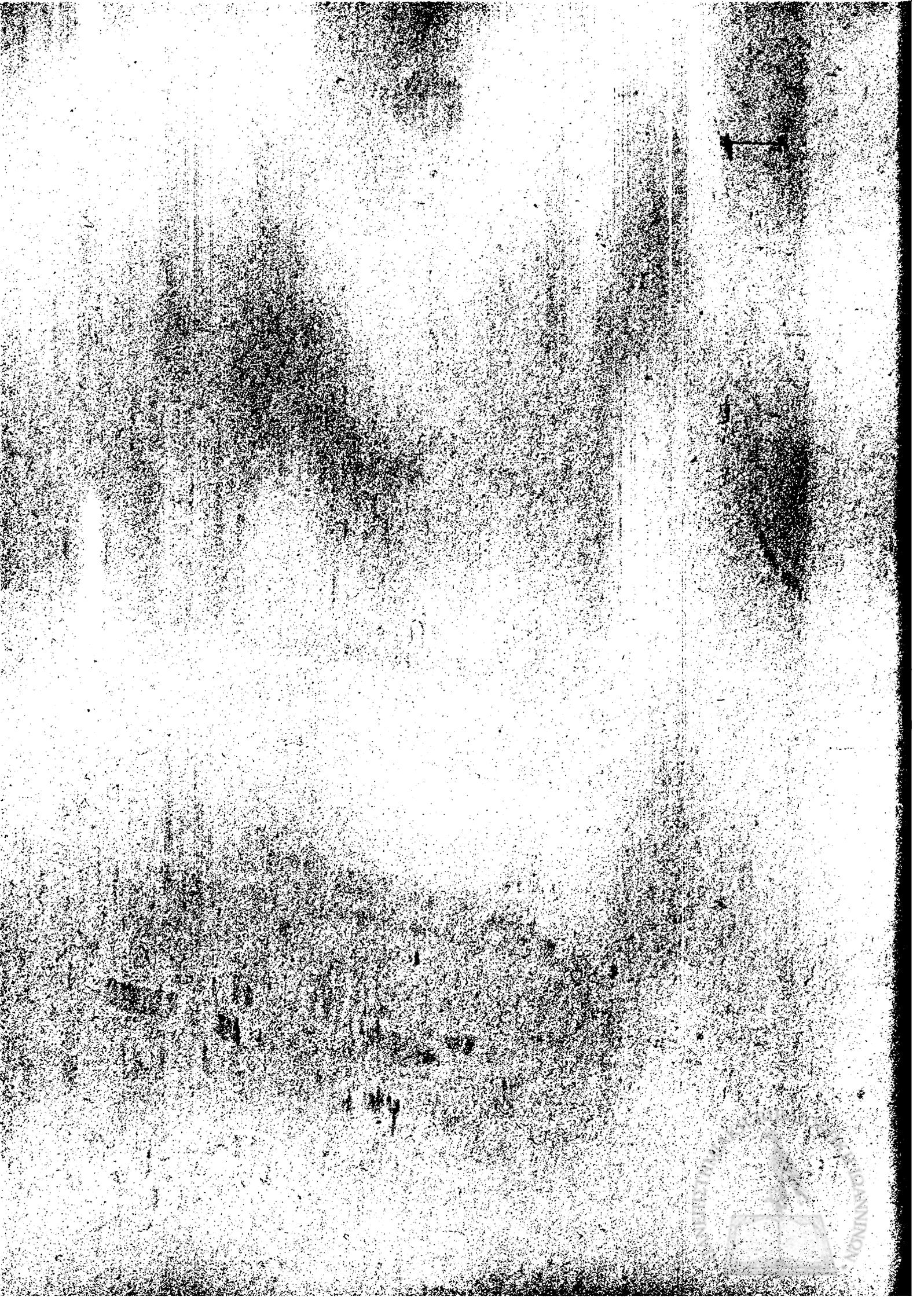
ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΕΠΙΤΡΟΠΗ  
ΣΠΟΥΔΩΝ ΝΟΤΙΟΑΝΑΤΟΛΙΚΗΣ ΕΥΡΩΠΗΣ

ΕΛΛΗΝΙΚΕΣ ΑΝΑΚΟΙΝΩΣΕΙΣ  
ΣΤΟ  
Ε΄ ΔΙΕΘΝΕΣ ΣΥΝΕΔΡΙΟ  
ΣΠΟΥΔΩΝ ΝΟΤΙΟΑΝΑΤΟΛΙΚΗΣ ΕΥΡΩΠΗΣ

*ΒΕΛΙΓΡΑΔΙ: 11-17 ΣΕΠΤΕΜΒΡΙΟΥ 1984*

ΑΘΗΝΑΙ 1985





[The main body of the page contains several paragraphs of text that are almost entirely illegible due to extreme noise and low contrast. The text appears to be organized into sections, possibly separated by headings or sub-sections, but the specific content cannot be discerned.]





## L'ÉPARQUE DE THESSALONIQUE: LES ORIGINES D'UNE INSTITUTION ADMINISTRATIVE (VIIIe-IXe SIÈCLES)

Les problèmes concernant le régime administratif et les fonctionnaires de l'empire byzantin sont très souvent compliqués. En particulier, le problème de l'éparque de Thessalonique présente une difficulté plus importante, parce que les sources disponibles ne donnent pas de renseignements analytiques et en plus confondent ce fonctionnaire-là avec d'autres. La présente étude vise à rechercher seulement les origines de cette institution administrative.

Ainsi que d'autres historiens, P. Lemerle s'est occupé en passant de l'éparque de Thessalonique et a supposé qu'il s'agit d'un fonctionnaire «homologue de l'éparque ou préfet de la ville à Constantinople»;<sup>1</sup> il l'a lié avec le régime des thèmes, puisque la première mention de l'éparque de Thessalonique, que P. Lemerle avait prise en compte, datait au IXe siècle, c'est-à-dire au temps où les thèmes étaient déjà mis en pratique sur le territoire de la province de Macédoine protobyzantine. Effectivement nous pensons aussi que l'éparque de Thessalonique n'a aucun rapport avec l'ancien régime administratif des provinces; de plus il s'agit d'une nouveauté annonçant l'apparition d'une nouvelle structure administrative dans laquelle la ville, et en ce cas Thessalonique, prend une position importante. Nous sommes aussi d'accord avec P. Lemerle en ce qui concerne la fonction qu'il attribue à l'éparque de Thessalonique, à savoir qu'il s'agit d'un *praefectus urbis* («*πραιτωρ οὐρβανός*») homologue de celui de Constantinople et de Rome. Sur la question de la datation de sa nomination nous reviendrons.

---

1. P. L e m e r l e, «Invasions et migrations dans les Balkans depuis la fin de l'époque romaine jusqu'au VIIIe siècle», *Revue Historique* 211 (avril-juin 1954), p. 271. Il ne faut pas confondre l'éparque de Thessalonique avec le *consularis* de Macédoine (*ἐπαρχος Μακεδονίας*) siégeant à Thessalonique aussi.



De ce point de vue donc il faut étudier les mentions des sources qui étaient souvent la cause de la confusion entre l'éparque de Thessalonique et d'autres fonctionnaires surtout le préfet d'Illyricum (*ὑπαρχος Ἰλλυρικοῦ*) siégeant à Thessalonique. On a prétendu en effet que l'éparque ou hyparque de Thessalonique est le même que l'archon de cette ville qui «doit être considéré comme l'éparque d'une ville maritime, fonctionnaire mentionné depuis le règne de Théodose Ier jusqu'au XIe siècle»<sup>2</sup>. Mais les renseignements puisés dans les sources ne paraissent pas convaincants, au moins pour la période IVe - VIIe siècles.

Une révision des sources semble nécessaire: Sozomenos, historien du Ve siècle, en exposant l'émeute de Thessalonique au temps de Théodose Ier (390), écrit «*Βουθερίχου τοῦ ἡγουμένου τότε τῶν παρ' Ἰλλυριοῖς στρατιωτῶν ἡγίοχος τὸν οἰνοχόον αἰσχρῶς ἰδὼν ἐπέειρασε. ...εἰς χαλεπὴν κατέστη στάσιν (le δῆμος de Thessalonique) καὶ τελευτῶν, τὸν Βουθερίχου ἀνεῖλε*»<sup>3</sup>. Dans ce texte, qui n'est pas très éloigné du massacre des Thessaloniens, il s'agit sans aucun doute de *Βουθέριχος magister militum per Illyricum* et pas d'un autre fonctionnaire militaire ou même administratif<sup>4</sup>. D'autres historiens byzantins plus tardifs racontent aussi cette révolte, mais la fonction qu'ils attribuent à *Βουθέριχος* est tout à fait différente: Par exemple Théophane (752-818) et Théodose Melitinos (Xe siècle) donnent le terme «*ὑπαρχος*»; Kedrinos (XIe siècle) «*ἔπαρχος τῆς πόλεως*» et Zonaras (fin XIe-début XIIe siècle) «*ἔπαρχος*»<sup>5</sup>. On voit donc que tous les historiens qui sont très postérieurs aux événements qu'ils rapportent et en même temps sont contemporains ou presque avec l'éparque de Thessalonique donnent le terme «*ὑπαρχος*» ou «*ἔπαρχος τῆς πόλεως*», ils présentent c'est-à-dire *Βουθέριχος* comme un fonctionnaire administratif.

Des «*ἔπαρχοι Θεσσαλονίκης*» sont aussi mentionnés dans le texte des Miracles de saint Démétrius où Jean, évêque de Thessalonique, rapporte des événements datant du règne de Phocas (602-610) ou des

2. Hélène Ahreweiler, *Byzance et la Mer*, PUF, Paris 1966, p. 48, n.8.

3. J. Bidez, *Sozomenus Kirchengeschichte*, Berlin 1960, 339 3.

4. Il en est de même chez l'historien Rufinus (345-411) qui, pour les mêmes événements, rapporte «*quidam ex militaribus vir*», Th. Mommsen, *Die Lateinische Übersetzung des Rufinus*, Leipzig 1908, XI 18, p. 1022-23.

5. Θεοφάνης, *Χρονογραφία*, p. 72; Θεοδόσιος Μελιτηνός, *Χρονογραφία*, p. 73; Κεδρηνός, *Σύνοψις Ἱστοριῶν*, Bonn, v. I, p. 556; Ζωναρᾶς, *Χρονικόν*, Bonn, p. 86. Cf. R. Guillaud, «Études sur l'histoire administrative de l'Empire Byzantin-L'Éparque. I. L'éparque de la ville 'Ο Ἐπαρχος τῆς πόλεως», *Byzantinoslavica* 41<sub>2</sub> (1980), p. 165 et 42 (1981), p. 190, qui considère Βουθέριχος comme éparque de Thessalonique, en citant Kedrinos.



premières années du règne d'Héraclius (610-641)<sup>6</sup>. Nous pensons malgré tout que cette mention non plus n'est pas juste, parce que avec ce terme il faut sous-entendre le préfet d'Illyricum «*ἑπαρχος*» qui est d'ailleurs mentionné dans le même paragraphe du texte. Le fait qu'il ait comme siège Tessalonique est, à notre avis, la cause pour laquelle il est appelé «*ἑπαρχος Θεσσαλονίκης*».

En plus Théodore Stoudite (759 - 826) dans une de ses lettres mentionne un «*ἑπαρχος τῶν ἐξόχων*» qu'on a pensé être un éparque de Thessalonique<sup>7</sup>. Mais si on compare la mention des «*ἐξόχοι*» dans le texte des Miracles de saint Démétrius<sup>8</sup> avec celle de Théodore Stoudite, on comprend bien que dans les deux textes il s'agit des archontes locaux de Thessalonique («*ἐγγύωροι ἄρχοντες*») et pas des fonctionnaires nommés par Constantinople («*ξένοι ἄρχοντες*»).

Cette critique des sources nous amène à croire que les historiens byzantins donnent des renseignements anachroniques ou faux. Cela provient tout probablement d'une part de ce qu'ils soient très postérieurs aux événements qu'ils racontent et d'autre part de ce que le régime administratif ait changé radicalement après l'VIIIe siècle. Les renseignements examinés concernent donc des fonctionnaires comme le *praefectus praetorio per Illyricum*, le *magister militum* etc. qui, siégeant à Thessalonique, avaient un territoire très étendu sous leur juridiction. Les renseignements concernent aussi les archontes locaux de Thessalonique qui n'étaient pas nommés par l'empereur lui-même.

Autant que je sache, le premier «*ἑπαρχος Θεσσαλονίκης*» est mentionné sur un sceau du début du VIIIe siècle. Pendant ce siècle et le suivant les mentions de l'éparque de Thessalonique deviennent de plus en plus fréquentes (v. la liste des éparques à la fin). Mais si la mention de ce fonctionnaire est sûre, alors sa nomination n'est pas liée nécessairement à l'ancien régime des provinces, qui semble être dissolu à la fin du VIIe siècle. Sur ce sujet le deuxième recueil des Miracles de saint Démétrius<sup>9</sup>, nous fournit les dernières mentions relatives.

6. Paul Lemerle, *Les plus anciens recueils des Miracles de saint Démétrius I Le texte*, CNRS, Paris 1979, p. 108, § 77 cf. «*ἡ ἑπαρχος ἀρχὴ τοῦ Ἰλλυρικου*» (§ 25) et §128.

7. PG 99 917 v. aussi P. Lemerle, «Invasions», op. cit., p. 270 ne cite que le terme *ἑπαρχος*.

8. § 231 «*οἱ ἐξόχοι τῶν πρώτων*» (= les premiers de la cité).

9. P. Lemerle, *Les plus anciens recueils des Miracles de saint Démétrius II Commentaire*, CNRS, Paris 1981, p. 176, n. 274. Je ne discute pas le cas des *praefecti thessalonicensi* qui sont sans aucun doute les *praefecti praetorio per Illyricum*, v. P. Lemerle, «Invasions», op. cit., p. 268, notes 1,2,3.



On se demande alors si l'éparque de Thessalonique était bien un des premiers fonctionnaires en tête de cette ville au début du VIII<sup>e</sup> siècle. Si c'est le cas, alors cette nouvelle institution se relie avec la situation administrative en cours pendant tout le VII<sup>e</sup> siècle dans la province de Macédoine et en général dans la préfecture de l'Illyricum.

Les conditions, économique, démographique, politique et administrative, dans la péninsule balkanique à cette époque sont très décisives. Les invasions avaroslaves du VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles ainsi que d'autres facteurs défavorables (tremblements de terre, peste, famine etc.) ont eu comme résultat la destruction de beaucoup d'établissements ruraux et de grands centres, le dépeuplement, la crise économique etc. La campagne de l'empereur Maurice (590), pour repousser les avaroslaves avait été réalisée en retard à cause du danger perse, et pour cette raison s'est avérée inefficace. En marchant exclusivement au nord de la péninsule balkanique, Maurice a assuré la frontière nord sur le Danube «*διομολογείται δὲ Ῥωμαίοις καὶ Ἀβάροις ὁ Ἰστρος μεσίτης*» (598)<sup>10</sup>. Malgré tout il n'est pas parvenu à donner fin ni aux invasions aravoslaves ni aux installations des slaves à l'intérieur de la péninsule balkanique. Les conséquences étaient graves également en ce qui concerne le système administratif appliqué jusqu'à alors: le Danube resta une frontière fictive. La réduction effective de la préfecture de l'Illyricum amène l'abaissement du pouvoir de l'éparque d'Illyricum. Les Miracles de saint Démétrius, source très importante pour l'histoire locale à cette époque, comprennent des renseignements indirectes, qui esquissent une telle dissolution administrative. Puisque l'ancien régime administratif était formellement en vigueur, on constate malgré tout dans cette source quelques changements essentiels en ce qui concerne le rôle d'une part du préfet d'Illyricum et d'autre part des archontes locaux de Thessalonique. En comparant par exemple les deux livres des Miracles de saint Démétrius, on remarque que l'importance du préfet diminue au cours du VII<sup>e</sup> siècle; par contre les archontes jouent un rôle plus actif et sont mentionnés plusieurs fois à la fin du même siècle<sup>11</sup>.

Les données des sources confirment donc non seulement la réduction de la préfecture de l'Illyricum et l'abaissement conséquent du préfet mais en même temps l'importance des archontes de Thessalonique, fait que l'on peut expliquer par l'importance relative de cette ville à la même période. C'est-à-dire après la destruction ou la décadence de plu-

10. Θεοφύλακτος Σιμοκάττης VII 15 14.

11. Pour plus de détails v. Ἀγγελικὴ Κωνσταντακοπούλου, Ἱστορικὴ γεωγραφία τῆς Μακεδονίας (4ος-6ος αἰώνας), Γιάννενα 1984, p. 91 sq.



sieurs des grands centres de la péninsule balkanique (Naissus, Serdica, Bargala, Heraclea Lyncus etc.)<sup>12</sup>, Thessalonique est restée la seule grande ville dans un vaste territoire, avec une position stratégique, ayant pu survivre, malgré les sièges répétés des avaroslaves, et étant un refuge sûr des peuples qui abandonnaient les centres et les établissements ruraux touchés<sup>13</sup>.

Dans ce cadre historique l'apparition d'un nouveau fonctionnaire, l'éparque de Thessalonique, au plus tard au début du VIII<sup>e</sup> siècle, à savoir avant l'application du régime des thèmes<sup>14</sup>, attire un intérêt particulier: La poussée démographique et l'importance politique que Thessalonique a obtenues, à cause des conditions que nous venons d'analyser, ont contribué à la nomination d'un fonctionnaire dont la juridiction aurait été réduite à la ville même et qui aurait directement dépendu de l'empereur, si l'éparque de Thessalonique était en effet homologue de l'éparque de Constantinople, comme P. Lemerle l'a proposé. Il semble que les fonctions d'éparque de la ville répondent suffisamment aux besoins de Thessalonique à cette époque. Rodolphe Guiland a exposé ces fonctions: le préfet de Constantinople, donc de Thessalonique aussi, était exclusivement un fonctionnaire civil. Il était «un des plus hauts personnages de l'Empire... et la loi déclarait que toutes les corporations, que tous les citoyens, que le peuple entier soient gouvernés par l'éparque de la ville». Il avait aussi des fonctions juridiques; il était chef de la Police («père de la ville»); il avait le contrôle économique etc<sup>15</sup>.

En concluant donc, on pourrait prétendre, à la suite de l'abaissement du pouvoir du préfet d'Illyricum et enfin sa disparition après le VII<sup>e</sup> siècle, que cette vacance du pouvoir a provoqué la nomination au début du siècle suivant d'un nouveau fonctionnaire, l'éparque de Thessalonique. Ses fonctions ont servi de façon satisfaisante la situation politique, démographique et économique que les invasions avaroslaves

12. Ibid., p. 218-9.

13. V. p.ex. Miracles I, § 200 «ἐτεροι δὲ τῶν ἀπὸ Ναισσοῦ καὶ Σαρδικῆς ἐπαρχόντων...».

14. Sur le territoire de la province de Macédoine ont été formés le thème de Strymon (809/99) et le thème de Thessalonique (début du IX<sup>e</sup> siècle). P. L e m e r l e, *Philippes et la Macédoine orientale à l'époque chrétienne et byzantine*, Paris 1945, p. 129; Γεωργίου Ι. Θεοχαρίδου, *Ἱστορία τῆς Μακεδονίας κατὰ τοὺς Μέσους Χρόνους (285-1354)*, Θεσσαλονίκη, 1980, p. 222 et M. R a j i k o v i ć, «Oblast Strimona i tema Strimon», *Zbornik Radova Vizantinološkog Instituta* 59 (1958), p. 1-7.

15. R. G u i l l a n d, «Études», *Byzantinoslavica* 41 (1980), p. 17-32 et 145-65.



avaient formées dans cette ville. De cette façon Thessalonique obtient une importance suffisamment particulière pour qu'elle soit utilisée à partir de ce moment comme le seul centre militaire, politique et idéologique de la péninsule balkanique. En plus la substitution du préfet d'Illyricum par l'éparque de Thessalonique a assuré le prestige de l'empereur sur ce territoire, puisque ce fonctionnaire aussi dépendait de lui directement. Enfin il semble qu'avec sa nomination, l'empereur ait donné fin à la rivalité entre les archontes de Thessalonique et le préfet d'Illyricum, fait que nous venons de souligner dans le texte des Miracles de saint Démétrius, et qui tout probablement aurait abouti au profit des archontes. Mais cette issue n'aurait pas été acceptée dans l'appareil politique et social byzantin. Un fonctionnaire nommé par l'empereur et ayant en même temps une juridiction réduite géographiquement dans Thessalonique semblait un mesure efficace.

*Liste des éparques de Thessalonique (VIIIe - IXe siècles).*

- Θεόγνιος ἑπαρχος Θεσσαλονίκης (début du VIIIe siècle; V. L a u r e n t, «La Macédoine orientale à l'époque byzantine. A propos d'un livre récent», *REB* 6 (1948), p. 77)
- Νικήτας ὑπατος βασιλικὸς σπαθᾶριος καὶ ἑπαρχος Θεσσαλονίκης (VIIIe s.; G. Z a c o s - A. V e g l e r y, *Byzantine Lead Seals*, vol. I, part I - III, Basel 1972, no 957).
- Ἀνδρόνικος ὑπατος καὶ ἑπαρχος Θεσσαλονίκης (750-850; Z a c o s - V e g l e r y, no 1717A)
- Σταυράκιος βασιλικὸς σπαθᾶριος καὶ ἑπαρχος Θεσσαλονίκης (750-850; Z a c o s - V e g l e r y, no 2382).
- ἀνώνυμος... καὶ ἑπαρχος Θεσσαλονίκης (750-850; Z a c o s - V e g l e r y, no 2588).
- ἀνώνυμος βασιλικὸς σπαθᾶριος καὶ ἑπαρχος Θεσσαλονίκης (750-850; Z a c o s - V e g l e r y, no 2651).
- Λέων ὑπατος βασιλικὸς σπαθᾶριος καὶ ἑπαρχος Θεσσαλονίκης (VIIIe-IXe siècles; K. M. Κ ω ν σ τ α ν τ ο π ο ὄ λ ο υ, *Βυζαντιακά μολυβδόβουλλα τοῦ ἐν Ἀθήναις Ἐθνικοῦ Νομισματικοῦ Μουσείου*, ἐν Ἀθήναις 1917, p. 282, 8γ).
- Ἀγαλλιανὸς σπαθᾶριος καὶ ἑπαρχος Θεσσαλονίκης (IXe siècle; V. L a u r e n t, *Documents de sigillographie byzantine. La collection Orghidan*, Paris 1952, no 238. Z a c o s - V e g l e r y, no 1691).
- ἀνώνυμος ... καὶ ἑπαρχος Θεσσαλονίκης (IXe siècle; Z a c o s - V e g l e r y, no 2589).



